

# Compte de remboursement

Il faut présenter des reçus pour les frais dépassant 10,00 \$. Règlements financiers et directives supplémentaires au verso. IMPRIMER LISIBLEMENT.



## Envoyez votre formulaire à

PALPE

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario  
 Pièce 100, 10, avenue Alcorn  
 Toronto (Ontario) M4V 3A9

**Date limite de demande de remboursement : 12 juillet 2018**

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

A. TRANSPORT	Automobile : _____ km @ ,40/km (Région Sud) ou @ ,41/km (Région Nord) (Voir au verso pour les détails)	\$	
	Co-voiturage avec :		
	Stationnement	\$	
	Avion / Autobus / Train	\$	
	Bagage enregistré (une valise)	\$	
	Taxi / Limo / TTC	\$	TOTAL A \$

## B. REPAS DURANT LE DÉPLACEMENT, SI NÉCESSAIRE

Maximum 10,00 \$ 12,50 \$ 22,50 \$

	Petit déjeuner	Déjeuner	Dîner	Sous-total	
9 mai	S.O.		S.O.		
10 mai	S.O.	S.O.			
11 mai	S.O.	S.O.			
					TOTAL B \$

LES REÇUS SONT EXIGIBLES POUR LE TRAITEMENT DU COMPTE

MONTANT NET \$

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Remboursement autorisé par \_\_\_\_\_

## RÉSERVÉ AU BUREAU

APPROVED BY		Account to be charged		
ID No. 99999	Description: May 9-11, 2018			
Amount	Cheque No.	Cheque Date		
Explanation		Exp. Code	Amount	GL Dr.
May 9-11, 2018		440		14455

## RÈGLEMENTS FINANCIERS ET DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES

(Prière de lire attentivement)

### Généralités

La FEO remboursera les dépenses réelles et raisonnables engagées pendant l'exercice de fonctions pour le compte de la Fédération. Les demandes de remboursement des dépenses seront traitées rapidement, à condition que le formulaire de compte de dépenses soit rempli, valide et signé, et que tous les reçus exigés y soient annexés.

Des reçus doivent être produits pour toute dépense supérieure à 10 \$.

Les comptes de dépenses doivent être produits rapidement après l'exercice des fonctions. La FEO se réserve le droit de ne pas effectuer de remboursement si les demandes de remboursement sont produites après une période de 60 jours suivant l'exercice des fonctions.

### A. Voyages

La FEO remboursera les frais engagés pour le mode de transport le plus direct et le plus économique, jusqu'à concurrence du coût d'un billet d'avion Tango (*Nota : La FEO ne rembourse pas le coût relié à la sélection de siège.*) La FEO couvrira le coût d'une seule valise dans chaque direction sur le billet d'avion Tango.

De vraies factures doivent être produites pour les locations de voiture; les bordereaux de cartes de crédit ne sont pas acceptés.

Les frais de l'autoroute payante 407 ne seront pas remboursés.

Aux fins du paiement de l'indemnité kilométrique, voici la définition de la démarcation entre le Nord et le Sud de l'Ontario.

Le district de Muskoka est maintenant considéré comme étant situé dans le Nord de l'Ontario. Sur la route 400, il commence au nord de Port Severn et au nord de Severn Bridge sur la route 11. Entre ces deux localités, c'est la Severn qui tient lieu de délimitation. A partir de Severn Bridge vers l'est, le district de Muskoka est délimité par les routes 11, 118, 35, 60 (d'Oxtongue Lake à Killaloe) et 62 jusqu'à Pembroke.

### B. Repas

Tous les repas seront fournis sur les lieux **à l'exception** du dîner libre du jeudi 10 mai. Le dîner du 10 mai est le **seul** repas durant la conférence qui sera remboursé. Les repas pris en transit, le cas échéant, seront remboursés selon l'indemnité maximale accordée par le ministère de l'Éducation indiquée sur la page 1 de ce formulaire.

### C. Hébergement

La FEO s'occupera des arrangements directement avec l'hôtel et prendra en charge les frais d'hébergement pour les nuitées du 9 et 10 mai 2018.

### D. Note

Le ministère de l'Éducation ne rembourse pas les dépenses personnelles, entre autres : loisirs (location de bandes vidéo, mini-bar...), articles personnels, contraventions (circulation ou stationnement); boissons alcooliques, et les repas et boissons pour les amis ou membres de la famille.